



**PROCES -VERBAL DE LA REUNION N°13 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
19 MAI 2008**

**Présents pour le Conseil d'administration** : JP Delchef (Président), J. Ringlet (Vice Président), M. Collard (trésorier général) A. Geurten., A. Kaison, L. Lopez, J. Monsieur, J. Nivarlet, B. Scherpereel et M.Thiry

**Présents pour le Comité de Direction** : Y. Slangen (Secrétaire général) et R. Obsomer (Directeur technique)

**Excusé** : Mr F. Geeroms (directeur financier)

**1. Préparation de l'assemblée générale du 14 juin 2008**

**1.1. Ordre du jour de l'assemblée générale du 14 juin 2008 :**

- Après vérification, le Secrétaire général informe le Conseil d'Administration qu'il n'est pas possible de trouver un autre lieu adapté pour cette dernière Assemblée générale de la saison.
- Elle se tiendra dès lors encore à Wépion.
- L'ordre du jour est parcouru par le Conseil d'administration.

**1.2. Examen et approbation du rapport annuel du Conseil d'administration**

Après une dernière lecture et quelques modifications apportées, le rapport du conseil d'administration est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil d'administration.

**1.3. Examen et approbation des rapports annuels des départements**

- Les rapports de chaque département sont parcourus, adaptés selon les questions et remarques formulées par les membres du conseil d'administration.
- L'ordre de la présentation des rapports est établi comme suit

1.3.1. Rapport annuel du département Championnat

1.3.2. Rapport annuel du département Coupes

1.3.3. Rapport annuel du département Arbitrage

1.3.4. Rapport annuel du département Détection et sélections jeunes

1.3.5. Rapport annuel du département Formation des entraîneurs

1.3.6. Rapport annuel du département Médical

1.3.7. Rapport annuel du département Relations CP

1.3.8. Rapport annuel du département Corpo- Handi et Produits commerciaux

1.3.9. Rapport annuel du département Elites sportives

- 1.3.10. Rapport annuel du département Promotion
- 1.3.11. Rapport annuel du département Juridique
- 1.3.12. Rapport annuel du département Championnat FRBB
- 1.3.13. Rapport annuel du département Arbitrage FRBB
- 1.3.14. Rapport annuel du département Coupe FRBB

#### 1.4. Rapport annuel du trésorier général

Le rapport du trésorier général est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil d'administration.

### **2. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 08 mai 2008**

- B Scherpereel demande que les désignations d'arbitres pour les  $\frac{1}{2}$  et finales des coupes restent de la compétence du département régional.
- Moyennant cette remarque, le rapport du Conseil d'administration publié le 9 mai 2008, est approuvé à l'unanimité.

### **3. Dossier qualification joueur en coupe cadets AWBB**

- Le dossier est mis en continuation.

### **4. Application de l'article PA 74bis : Courrier du 17 mai du Comité Provincial du Hainaut.**

Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du courrier transmis par le Comité Provincial du Hainaut par mail après l'assemblée générale provinciale relatif à l'élection de Madame Dominique D'haene.

Le conseil d'administration examine donc la demande et s'engage dans un échange de vues.

- Le point de vue du Comité Provincial est clair : il demande l'application de l'article PA 74bis.
- Le Président rappelle que la décision du Conseil d'Administration du mois de septembre 2007 était de retirer à Madame Dominique D'haene les mandats qui lui avaient été confiés et non de lui interdire de solliciter des mandats futurs.
- Le Conseil d'administration décide de se prononcer par vote secret sur l'application de l'article PA 74 bis. A l'issue du vote secret, il est décidé, à la majorité, que Madame Dominique D'haene sera entendue lors du Conseil d'Administration du lundi 26 mai 2008.

### **5. Composition des divisions nationales :**

#### **5.1. Composition des séries en division 3 nationale Messieurs :**

- Le conseil d'administration prend connaissance du contenu de la correspondance envoyée par le Président à son homologue de la VBL.
- Le contenu est le suivant :

- *l'AWBB n'a jamais été opposée à une révision des règles inhérentes à la composition des séries de nationale 3 pour peu qu'elles fassent l'objet d'une concertation en temps utiles.*
- *l'AWBB peut se retrouver dans la proposition qui est faite de supprimer la règle qui imposait la partition du nombre des équipes d'une province dès qu'elle comptait 5 équipes.*
- *l'AWBB souhaite subordonner son accord aux conditions suivantes :*
  - *Les règles envisagées ne sont valables que pour la saison 2008-2009*
  - *Pour la saison 2009- 2010, ces règles pourront être revues à la lumière des résultats de la saison.*
  - *En aucun cas, le nombre de clubs appartenant à une même province ne peut être supérieur à 50%*
  - *L'équipe classée première dans chaque série est déclarée champion et accède à la division nationale 2.*
  - *des play-off croisés (2 A contre 3B et 2B contre 3A) sont organisés pour déterminer l'ordre des éventuels montants supplémentaires.*
  - *L'équipe classée dernière dans chaque série descend en régionale.*
  - *des play-down croisés (12 A contre 13B et 12B contre 13A) sont organisés pour déterminer les 2 autres descendants.*
  - *L'arbitrage neutre n'est pas obligatoire pour diriger des rencontres opposant des équipes de la même province.*
- Suite à la position communiquée à la VBL, le Conseil d'administration émet également le souhait que le club de Neufchâteau puisse être intégré à la série des clubs liégeois en division 3 nationale.
- Au terme de l'examen de la question, le conseil d'administration approuve, à l'unanimité, tant le principe de la réforme de la composition des séries que les conditions qui l'accompagnent.

Le département championnat est chargé de suivre le dossier.

#### 5.2. Division 1 nationale Dames :

- Pour la Division 1 nationale dames : il faut enregistrer le forfait de Runkster. Dès lors, il y a lieu de savoir comment faire pour arriver à une série de 10 équipes.
- Le Conseil d'administration doit se prononcer sur l'accord à donner à ce qu'il y ait une équipe supplémentaire de la VBL pour monter en Division 1 nationale dames.
- A Kaison a pris contact durant le conseil avec son homologue de la VBL dont la position est claire. La décision de la VBL est la suivante : il n'y aura pas de montant complémentaire (en l'occurrence Gentson mais qui subordonnait son accord à la condition de l'absence de descendants et donc création d'une division fermée durant la saison 2008 - 2009).

#### 6. Cahier de charges pour une formation décentralisée niveau animateur :

- Le conseil d'administration examine le document rédigé par le directeur technique et présenté par Michel Thiry.

Cahier des charges formation décentralisée :

#### CONDITIONS :

- Tout club ou association de clubs pourra introduire une demande pour organiser un cours animateur et/ou niveau 1.
- Toute demande doit être adressée au département entraîneurs à l'aide du document ci-joint avant le 15 septembre de l'année précédent la session de cours.
- Pour qu'une session puisse s'ouvrir il est nécessaire de disposer de :
  - ⇒ minimum 12 candidats pour la session animateur
  - ⇒ minimum 12 candidats pour la session de niveau 1 (minimum requis par le cahier des charges ADEPS-AWBB).
- Les frais de location seront à charge de l'organisateur pour compenser les surcoûts, de frais administratifs, de déplacement, d'organisation...
- La demande ne sera prise en considération que lorsque le paiement global des candidats (voir nombre minimum) aura été effectué sur le compte de l'Awbb (au plus tard le 30/09 de l'année de la demande d'inscription).

#### MATERIEL ET INFRASTRUCTURE :

1. Les besoins en infrastructure sont les suivants :
  - Un terrain (par groupe de 20 candidats)
  - Une salle de projection ou un local confortable pour la théorie.
2. les besoins en matériel pédagogique sont les suivants (par groupe de 20 candidats) :
  - 20 ballons, 20 cônes, 1 tableau (+ marqueurs ou craie).

#### ORGANISATION - FONCTIONNEMENT

1. Pour éviter les mauvaises infos, pertes de documents, le titulariat de tous ces cours sera assuré par la cellule administrative de la DT et le département entraîneurs.
  2. Le choix des entraîneurs formateurs est géré par la direction technique
  3. Toute demande sera analysée par le département qui vérifiera le bien-fondé de chaque proposition. Les demandes seront acceptées ou refusées en fonction de critères objectifs de faisabilité.
- La proposition de cours décentralisés est approuvée à l'unanimité, par le conseil d'administration.

Les conditions et le bulletin d'inscription seront publiés dans la newsletter du 23 mai 2008.

#### 7. arbitrage

- J. Monsieur commente le tableau des montées des arbitres de régionale en nationale : .
- Jusqu'à cette année, il y avait une parité au niveau du nombre d'arbitres (21 VBL pour 21 AWBB). La question posée serait de supprimer la parité pour déterminer le nombre de montants et descendants.
- Le Conseil d'administration marque son accord pour supprimer cette parité sur une période de 2 saisons avec l'établissement d'un système d'évaluation uniforme.

## **8. Clubs en défaut de paiement**

- Le Trésorier général commente la liste des clubs qui sont encore en défaut de paiement et qui risquent d'être radiés pour dettes à l'issue de la saison.
- Un courrier sera transmis aux clubs concernés pour le 23 mai 2008.

Afin de traiter les autres points de l'ordre du jour, une réunion supplémentaire est programmée le lundi 26 mai à 19H dans les locaux fédéral.

Pour le Conseil d'administration

Yvan Slangen  
Secrétaire général

Jean Pierre Delchef  
Président.